
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 22 janvier 2019

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, MICHELET Jean-Pierre, DAUDE Roger, GARNIER Michel, Mme MARTIN Lise.

Excusés : MM. MICHEL Raymond et BALMOT Michel.

M le maire ouvre le conseil municipal à 18h10.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Indemnités perceptrices

Le conseil décide par délibération d'appliquer le taux d'indemnité de 100% à Mme Gallas et un taux de 0 % à Mme Cartagena.

Point sur les projets communaux

- Projet AEP

Le 12 février une visite de terrain est prévue entre le maître d'œuvre et le géomètre.

Le projet est financé à 60%. Le directeur de l'agence de l'eau fera le complément pour atteindre 80% de subventions.

La compétence eau va passer à la communauté des communes au 1^{er} janvier 2020.

Des financements sont possibles pour prolonger les réseaux (Exemple vers le Mas Villard etc...)

- Hangars

L'étude de sol est en cours.

-Appartements

*Appartement mairie : Le montant total des devis s'élève à 23 095.00 € HT.

Une délibération est prise pour demandes les subventions (DETR etc...).

*Appartement restaurant : Le devis pour le réfection de la toiture va être actualisé.

-La Cure

Le montant total des devis (toitures et menuiseries extérieures) est de 90 000.00 € HT.

Une délibération est prise pour demander les subventions DETR, FRI et lancer la souscription.

- Réaménagement des garages

Un boulanger prévoit l'installation dans une partie des garages communaux, une fois que les hangars seront terminés. Une aide à l'installation est possible.

Les fonds Leader peuvent permettre d'arriver à 80 % de subvention.

Des devis vont être demandés.

Une délibération est prise pour demander les subventions.

Voirie communale

Il serait nécessaire de cimenter les fossés reliant le virage de l'Arbousset à la route du Mas.

Il y a un affaissement de la route avant d'arriver chez la famille Graine. Après accord des propriétaires, il sera demandé aux agents de couper une partie du rocher.

Le départ de la route du Malhautier pose problème et sera traité en voirie 2019.

Transports scolaires

M le Maire expose au conseil municipal le règlement départemental des transports scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Deux enfants ont été facturés par erreur par les services départementaux à la commune de St Michel de Dèze.

Un titre de régularisation de la paierie départementale doit être payé.

Le conseil municipal délibère favorablement pour verser 758.00 € au transport scolaire du conseil départemental au titre de la régularisation de cette erreur.

Agent recenseur

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour verser un montant brut forfaitaire de 1400.00 €.

M le Maire clôt le conseil municipal.